



## EXTRAIT N°71/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :  
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice 33

**En début de séance :**  
Présents 22  
Procurations 3  
Absents 7  
Excusés 1

**En cours de Séance :**  
Présents 21  
Procurations 3  
Absents 7  
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

**PRESENTS :**

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme DUCADOS Anne-Caroline,(procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

**ABSENTS NON-EXCUSES** : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

**ASSISTANTS** M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUCOM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251006-71-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251006-71-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

## CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT CHARGE DE PROJETS EVENEMENTIELS ET CULTURELS (H/F)

Le maire expose :

### **Fondements réglementaires :**

- Code général des collectivités territoriales ;
- Code général de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

### **CONTEXTE :**

La commune de Saint-Joseph s'inscrit dans une dynamique de développement culturel et de valorisation de la vie associative locale. Les événements culturels, commémoratifs et festifs organisés tout au long de l'année mobilisent fortement les services municipaux et nécessitent une coordination rigoureuse, une programmation structurée et une mobilisation des acteurs locaux.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de renforcer durablement les moyens humains de la direction de la Culture et de la Vie Associative en créant un emploi permanent de "Chargé de projets événementiels et culturels (H/F)", afin d'assurer la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets culturels et associatifs portés par la collectivité.

L'agent recruté exercera ses fonctions sous la responsabilité de la Direction de la Culture et de la Vie Associative, en lien avec les partenaires institutionnels, les associations locales et les autres services municipaux.

### **PERSPECTIVE :**

La création de cet emploi permanent permettra :

- De structurer l'offre événementielle et culturelle de la commune ;
- De renforcer la coordination entre les services municipaux et les acteurs externes ;
- De garantir la qualité, la sécurité et la cohérence des manifestations organisées ;
- De développer des projets culturels innovants et fédérateurs ;

Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251006-71-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Le poste sera exercé à temps complet pour une durée de 36 heures et 30 minutes hebdomadaires, dans l'un des grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, catégorie B. Il pourra être pourvu par un agent titulaire ou, à défaut, par un agent contractuel conformément aux dispositions.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

**D'AUTORISER** de créer un emploi permanent de « Chargé de projets événementiels et culturels (H/F) », relevant d'un des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet ;

**D'AUTORISER** le recrutement d'un agent titulaire ou, à défaut, d'un agent contractuel ;

**D'AUTORISER** l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le .



Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251006-71-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025